

République Française

Département de la Creuse

Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 023-200067189-20241217-20241206-DE

2024/12/06

# COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2024 - Délibération n° 2024/12/06

## **OBJET**: Règlement des services Petite Enfance

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 10 décembre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – FAURE Josette – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE-MALIVERT Annick – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

<u>Etaient excusés</u>: BOUDEAU Philippe — PACAUD Patrick — ESCOUBEYROU Luc — RIGAUD Régis — FINI Alain — FLOIRAT Myriam — BENABDELMALEK Clément — LEGROS Jean-Bernard — DUGAY Jean-Pierre — POITOU Delphine — LEHERICY Joseph — CANFORA Carmine — TROUSSET Patrick — AUGUSTYNIAK Jérôme — DUGUET Pierre — PATAUD Annick — RICARD Jean-Michel

#### Pouvoirs:

- 1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à Georges DESLOGES
- 2. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à Régis PARAYRE
- 3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
- 4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
- 5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Karine GARGUEL
- 6. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Alain CALOMINE
- 7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à Nicolas DERIEUX
- 8. M. TROUSSET Patrick donne pouvoir à Marc FERRAND
- 9. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
- 10. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à Thierry GAILLARD
- 11. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Sylvain GAUDY
- 12. M. RICARD Jean-Michel donne pouvoir à Josette FAURE

Suppléances: LACOUR Marie-Emilie

Secrétaire de séance : DERIEUX Nicolas

## Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants 57			
64	45				
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
56	1			2 6	

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 023-200067189-20241217-20241206-DE

Dans le cadre de sa politique sociale globale en faveur de la Petite Enfance, Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest est gestionnaire de différents services :

- Des établissements d'accueil de jeunes enfants : pour les accueils réguliers ou occasionnels
- Des structures d'accompagnement et de soutien (RPE et LAEP).

Dans le cadre du projet de territoire, un diagnostic social a été effectué sur le territoire Creuse Sud-Ouest. Il comprend l'analyse par structure de la compétence « enfance-jeunesse ».

Les conclusions de ce diagnostic font apparaître un besoin d'harmonisation des pratiques et d'optimisation des services notamment s'agissant du Relais Petite Enfance et du LAEP.

Est joint à la présente délibération, le règlement des services Petite Enfance qu'il vous est demandé d'adopter, et qui intègre ces nouvelles dispositions que sont :

Pour les établissements d'accueil de jeunes enfants :

→ La modification d'agrément de la structure Pomme d'Amour, passant de multi-accueil à une microcrèche.

### Pour le Relais Petite Enfance

- → Une modification du fonctionnement du RPE : temps d'ateliers du mardi au vendredi, et des horaires des permanences du lundi au vendredi de 13h15 à 17h ;
- → Une optimisation des itinérances du RPE comme suit :

Jour de la semaine	Semaine paire	Semaine impaire
Lundi	Pas d'accueil	Pas d'accueil
Mardi	Montboucher	Pontarion
Mercredi	Vidaillat	Bourganeuf
Jeudi	Sardent	Chavanat
Vendredi	Ahun	Ahun

#### Pour le LAEP:

→ Modification des modalités d'accueil : les lundis matin en accueil libre de 9h à 12 h au lieu du mercredi après-midi.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017/166 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017 déterminant l'intérêt communautaire au sein du bloc de compétences optionnelles « action sociale d'intérêt communautaire », notamment l'intérêt communautaire de la compétence « enfance-jeunesse » portant sur la nature des services exercés et leur périmètre ;

Vu l'avis favorable de la commission Petite Enfance, Enfance Jeunesse réunie le 28 novembre 2024, Considérant la nécessité de se doter d'un règlement unique pour les services de Petite Enfance de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest,

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 023-200067189-20241217-20241206-DE

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- → Approuve le règlement des services Petite Enfance
- → Dit qu'il rentrera en vigueur à partir du 1er janvier 2025.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.

Let Propinson

Se Saq-On